

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## REMERCIEMENTS AUX ÉLECTEURS.

### MES CHERS CONCITOYENS

Malgré les manœuvres déloyales de la dernière heure, les affiches anonymes attaquant mon honneur et engageant les électeurs à voter pour M. Millès-Lactoix, vous m'avez élu Conseiller municipal par 378 voix contre 65 à mon concurrent.

Votre vote signifie donc que vous êtes 378 à vouloir les écoles libres contre 65.

Je vous remercie de la démonstration significative que vous avez bien voulu faire sur mon nom.

Joseph FOLIOT.  
Maitre voilier.

déranger pour si peu.

D'un autre côté il fallait compter avec les absents, avec tous ceux qui s'en vont chaque année passer l'hiver en France ou à l'étranger et ne rentrent à St-Pierre, que plus tard; il fallait compter surtout avec les indifférents; c'est-à-dire ceux que la question des Ecoles n'ennuie pas, parceque, n'ayant pas d'enfants ils ne croient pas devoir s'y intéresser.

Tout cela explique le nombre relativement important des abstentionnistes.

Ceux-ci du moins, ne sont pas, comme on dit vulgairement *acharnés* contre, non: ils sont tout au plus *indifférents*, autrement, ils n'auraient pas manqué de faire *chorus* avec les 65 opposants desquels, en bonne justice, il faudrait encore déduire les *fonctionnaires*; mais enfin admettons qu'ils soient réellement 65 *acharnés* contre les écoles, qu'est-ce que ce petit nombre à côté des 378 électeurs qui les réclament?

L'Administration locale et le Ministère voulaient un *referendum*? Le voilà, ils savent maintenant à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de la population.

Ils peuvent se rendre compte de quel côté est la majorité et si les *pétitions* en faveur des écoles libres, tout comme la manifestation du 16 novembre dernier, étaient bien l'expression de la volonté de cette majorité, ou seulement le résultat d'une *pression* quelconque.

Qu'attendent-ils maintenant pour nous donner satisfaction?

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le Décret réglementant l'enseignement secondaire dans la Colonie vient d'arriver de Paris, et qu'il va paraître incessamment à l'Officiel.

Tout est bien qui finit bien!

### Election du Maire et des adjoints

Le 30 mars 1909, le Conseil municipal de St-Pierre s'est réuni en session extraordinaire pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

À l'unanimité des votants, moins une voix, M. Louis Lefèvre, 1<sup>er</sup> adjoint, a été élu Maire de la ville de St-Pierre.

M. A. Leprovost, 2<sup>me</sup> adjoint, est devenu 4<sup>er</sup> adjoint.

M. P. Laborde a été élu 2<sup>me</sup> adjoint.

### Chez le Pharmacien

(Nouvelle)

Dans une petite ville maritime que je ne veux pas nommer, vivait, il y a de cela bien longtemps, un pharmacien, ou plutôt un homme qui s'intitulait ainsi; car, disaient les mauvaises langues d'alors, il ne possédait aucun diplôme pouvant l'autoriser à tenir une pharmacie. Cela ne l'empêchait pas d'exercer son métier lucratif sous l'œil bienveillant d'une administration qui lui donnait même la préférence sur d'autres confrères diplômés. Dame, que voulez-vous il n'avait encore empoisonné personne et c'était déjà quelque chose.

Pour mériter cette bienveillance, il avait du reste mis généreusement son avant et son arrière boutique à la disposition de tous les esprits forts de la localité. Et pendant longtemps on put voir chaque jour, à toute heure du jour et même de la nuit, défilier l'un après l'autre, le Monsieur dit *Petit Sec*, le citoyen *Courtemoustache*, le sieur *Malpatté* dit *Chasse-neige* et quelques au-

### L'élection du dimanche, 21 mars

Elle a été, hâtons nous de le dire, un véritable succès pour la cause des Ecoles libres.

378 voix pour  
65 voix contre

Tel en a été le résultat.

Nous ne pouvions guère espérer mieux, car, ne l'oublions pas, il s'agissait d'une élection partielle, sans importance par conséquent aux yeux d'un grand nombre d'électeurs, qui n'ont point l'habitude de se

tres de moindre importance.

Tout d'abord on avait pu croire qu'ils s'y rendaient pour *ingurgiter un purgatif* destiné à les débarrasser de la bile que leur causait, depuis quelques années déjà, l'*éloignement* des affaires municipales pour lesquelles quelques uns d'entre eux avaient toujours eu un faible; mais on sut bien vite le but beaucoup plus *noble* de leurs réunions.

\* \* \*

De *politique*, il n'en était jamais question du moins on le disait.

Le *pharmacien non diplômé*, homme très versé dans la science des « *Engrais chimiques* » sur lesquels il avait même écrit un *livre* des plus connus et des plus appréciés à cause de sa *dédicace*, dissertait des heures entières sur la meilleure manière de *« fumer »* les jardins.

Le citoyen *Courtemoustache*, qui cultivait amoureusement les *asperges* depuis le jour mémorable où, à la suite d'un dîner officiel, Madame *Courtemoustache* avait été amenée à composer, sur cette plante potagère, une *brochure* non moins appréciée que le livre du *pharmacien*, était, naturellement tout oreille pendant que parlait ce dernier; puis, prenant la parole à son tour, il expliquait, d'après la *brochure* de sa savante épouse, la *nouvelle façon de manger les asperges*, soutenant *mordicus* qu'elles étaient bien meilleures, succès par le gros bout.

Le sieur *Malpatté dit chasse-neige* grâce aux oreilles dont dame Nature l'avait largement gratifié, ne perdait pas un mot de ce qu'il entendait; puis pour détendre un peu les esprits, et égayer surtout durant quelques instants, l'aimable Société, il ne manquait jamais de raconter la désopilante aventure qui lui était arrivée un jour qu'il s'était naïvement prêté aux... *tours de force* d'un camarade mieux denté que lui sous tous les rapports.

Enfin le Monsieur dit *Petit Sec* qui, après avoir été agent de la police secrète, avait fini par échouer, avec un tout petit grade, dans la peau plus ou moins tannée d'un fonctionnaire, clôturait toujours la séance, tantôt par la lecture d'un nouveau règlement élaboré par lui et destiné évidemment, à rendre un grand service aux marins-pêcheurs, tantôt par la déclamation emphatique d'un véritable *réquisitoire* de procureur du Roi à l'adresse de gens en révolte contre la *Loâ*: cela dépendait de la fonction qu'il était appelé à remplir, le cumul des fonctions n'étant pas défendu sous la royauté.

\* \* \*

C'était vraiment trop beau pour durer.

Des jours troublés se levèrent. Sous un vain prétexte de *liberté* des *apaches* venus on ne sait d'où, organisèrent des *conférences* publiques qui dégénérèrent bientôt en manifestations tumultueuses.

Le Monsieur dit *Petit Sec* nommé, pour la circonstance, procureur du Roi, crut devoir réclamer une peine des plus sévères contre les délinquants cités en justice. Ce fut le signal d'une *émeute* qui faillit lui coûter la vie, mais enfin il fut encore assez heureux pour rentrer sain et sauf au foyer conjugal. Sain et sauf n'est peut-être pas le mot, car ce mal affreux appelé vulgairement « *la pétasse* », venait de s'emparer de lui pour ne plus le quitter.

Le plus grand des Docteurs de l'endroit appelé aussitôt, ordonna un traitement énergique consistant dans la *mise sur pied* d'une brigade de gendarmerie à laquelle l'on donna l'ordre de faire, nuit et jour, bonne garde auprès de son auguste personne.

Cela dura des jours et des semaines, après quoi, un mieux s'étant fait sentir, le docteur consulté de nouveau crut pouvoir autoriser le malade à faire, en plein jour, quelques timides sorties; mais toute sortie du soir, et surtout de nuit, lui fut rigoureusement interdite.

Privés ainsi des lumières du *Petit Sec*, le *pharmacien non diplômé*, le citoyen *Courtemoustache* et le sieur *Malpatté dit chasse-neige* n'en continuèrent pas moins leurs réunions diurnes et nocturnes, mais voici qu'à leur tour, ils allaient être éprouvés par le terrible mal dont souffrait déjà leur malheureux camarade.

\* \*

Partisans et amis de la *Liberté* au point de vouloir la garder tout entière pour eux seuls, ils virent d'un mauvais œil, un jour de période électorale, un honnête ouvrier s'en déclarer le *champion*; et dans une réunion à laquelle, malgré l'heure déjà tardive, le *Petit Sec* avait été convié, ils tentèrent de faire échec au vaillant candidat par la *rédaction* et l'*opposition* sur les murs de la ville, d'une *affiche* de leur composition.

Le sieur *Malpatté dit chasse-neige* qui avait toujours d'immenses feuilles de *papier* dans la poche, finit par en trouver une à peu près vierge et immaculée.

Le *pharmacien non diplômé* à défaut d'encre inaltérable offrit un *composé chimique* de son invention.

Le citoyen *Courtemoustache* en guise de porte-plume prit une *asperge* de belle

taille et traça de sa plus belle main, les quelques lignes que le *Petit Sec*, dans un moment d'accalmie, réussit à tirer du fond de sa pauvre cervelle.

L'affiche ainsi préparée fut aussitôt placardée et chacun allait se retirer à la lueur des étoiles, savourant déjà à l'avance les effets étonnans que ne manquerait pas de produire un pareil chef-d'œuvre, dès qu'il serait connu.

\* \* \*

Mais non loin de là quelqu'un veillait dans l'ombre! Après avoir assisté, impasible, à la pose de l'affiche dont il devinait le contenu, il ne put s'empêcher d'apostropher ces *braves à trois poils* qui semblables à des oiseaux de nuit, s'envolèrent aussitôt dans toutes les directions, pas assez vite cependant pour n'être pas reconnus.

Que se passa-t-il alors? On ne l'a jamais bien su, mais un fait certain, c'est qu'à partir de ce moment un mal effrayant s'empara d'eux. Le grand docteur appelé en toute hâte le lendemain reconnut bien vite tous les symptômes du mal dont souffrait le *Petit Sec*. Plus de doute possible c'était la *Pétasse*

On songea un instant à employer le même traitement énergique; mais les gendarmes n'étant pas en nombre suffisant dans la localité, on dut s'en tenir au remède suivant quoique beaucoup moins efficace: *Défense absolue de sortir désormais le soir après le coucher du soleil*.

Ce fut dur, mais il fallut bien en passer par là.

Je m'empresse cependant d'ajouter qu'en revanche, ils sortirent davantage le jour, et que leurs réunions continuèrent plus suivies et plus intéressantes que jamais.

Enfin on affirma longtemps qu'il ne s'y fit jamais... de politique.

E. MILLIÈS-LACRU.

## L'Affaire de l'Ile-aux-Chiens.

De l'affaire en elle-même, il n'y a pas lieu de parler: elle est si extraordinaire et invraisemblable et aussitôt répugnante qu'il convient de se détourner et de passer sans s'arrêter.

Les amateurs de scandales et de malpropreté et autres stercoraires seront peut-être déçus: laissez-les avec leur courte joie et leurs regrets...

Aujourd'hui que l'émotion s'est apaisée,

que les derniers bruits s'éteignent et que, si récents soient les faits, l'oubli est déjà proche, une réflexion s'impose et, en l'exprimant ici, nous ne serons que l'écho du grand nombre.

C'est qu'il est absolument inenjouable qu'une affaire de ce genre soit possible ou, de moins, ait pu prendre, en quelques heures, ces proportions démesurées !

Ainsi donc, la réputation d'un homme, son honneur sont à la merci du premier voyou venu. Il suffit que dans une cervelle détraquée ou vicieuse un rêve malain ou criminel éclosse, votre domestique, votre voisin, un passant quelconque formule les accusations les plus monstrueuses et votre existence est bouleversée.

Vous étiez un homme honorable, justement estimé de tous : subitement, sans que vous sachiez pourquoi ni comment, vous vous voyez devenu l'objet de la répulsion universelle et malgré tout votre passé, malgré les protestations affolées de votre conscience, vous vous sentez sans défense, seul, perdu !

Encore une fois, comment des choses pareilles sont-elles possibles ?

**Quelles sont les complicités qui permettent de les oser ?**

*Le moment est venu de les rechercher,* ces complicités : celles, tout d'abord, qui se trouvent à l'origine même de cette triste histoire.

Nous admettons les raisons tirées de la perversité précoce, de l'imprudence et de la forfanterie : mais l'impression générale est que cette explication n'est pas complète : certains points demeurent obscurs, certaines attitudes, certaines démarches sont durement touchées....

Nous avons confiance que la justice saura tirer tout cela au clair.

\* \* \*

Des complicités, il peut s'en trouver, il ne s'en trouve aussi que trop dans l'opinion, ce juge dont le verdict est d'une souveraine importance. L'opinion publique se constitue du total, de la moyenne des opinions individuelles ; c'est pourquoi la réserve et la circonspection, pour ne point parler d'autres sentiments, doivent être la loi de chacun en pareille circonstance.

Cette loi est-elle suffisamment observée ?

Laissons de côté, avec le dédain auquel ils ont droit, les quelques rares individus qui ont vu en ces pénibles circonstances, matière à plaisanteries et ricanements.

Plaignons-les de ne point sentir ce qu'il y a de lâche et de hideux à insulter le malheureux, à piétiner un cadavre, fût ce celui

« d'un curé », et félicitons la libre-pensée de compter parmi ses adeptes de pareilles lumières.

\* \* \*

Mais, en de semblables occurrences, il est d'autres complicités, plus nombreuses et plus dangereuses : c'est la masse des indifférents, des curieux, des inconscients qui causent, répètent, colportent, interrogent et de cette façon, assurent l'existence du scandale, ou en étendent les ravages.

Oh ! Sans doute, ils ne croient pas, ils disent comme tout le monde, ils ne font que repérer ce qu'ils entendent etc.. *Complices !* Sans eux le scandale s'éteindrait, ils attisent l'incendie.

Néanmoins, malgré tout, une telle invraisemblance régnait dans cette affaire, qu'elle n'a pu tenir devant quelques instants de réflexion, et surtout devant les faits, au premier rang desquels il faut placer l'attitude des habitants de l'île aux Chiens.

Calmes et sceptiques dès le début, ils se sont bientôt montrés indignés des infamies dirigées contre leur curé et ne lui ont pas ménagé les témoignages de leur sympathie, les cérémonies et fêtes en cours ont eu un état particulier, et dès leur conclusion, une délégation d'hommes allait remettre au Supérieur Ecclésiastique et au Gouvernement l'adresse de protestation suivante, signée par cent trois chefs de famille, c'est-à-dire la presque unanimité de la population de l'île :

*Nous soussignés, habitants de l'Île-aux-Chiens, protestons énergiquement contre les imputations calomnieuses dirigées contre notre curé, lui témoignons nos remerciements pour tout ce qu'il a fait pour nous, lui renouvelons encore une fois notre confiance et le prions de continuer à exercer son ministère parmi nous.*

Legentil; Yves Nicolas; Simon Laignoult; Tillard Amédée; Heudes Louis fils; Duval Arsène; Déronst; Maillard Jean; Poirier; Niclas Clément; Aroudel Jean; Soillier; Amand Fontaine; James Amédée; Josseaume Emile; Etchéverry père; Jouvin Ernest; e. Heudes; F. Fontaine; Allain J.-M.; Richard J.; Cathon Yves; Heudes père; E. Coutances; Jugan Constant; André Ivirgine; Gauthier Alphonse; Couriou, Jh. Gentier, Blaine Louis, Vve Gentier Jean, Tillard Paul, J. Heudes, Cordon Victor, Lemétayer, James Alain, Cousin Louis, Emmanuel Josseaume, Tillard Ferdinand, Vve Pinson, Cordon Prosper, Vve Lefray, Franchet, David Constant, Vve David, Chate Hippolyte, P. Nouvel, Vve Morel, Toraval Albert, Bouvet Louis, Désiré Bouvet, Vve Allard, Lehnénen Joseph, Vve Lamusse, Juart Eugène, Admard Emile, Heudes Pierre, Vve Ange Guillaume, Jean Tillard, Vve Laignoult, Vve Jouvin, J-B. Rose, Manet Emile, Vve Lassale, Vve Bouillon, Guillaume Jean, Guillaume Paul, Marcadet Désiré, Ernest Tillard, Hallouet Jean, Gustave Rénier, Kerlo François, Vve Lesage, Quédinet Joseph, Victor Fauvel, Joseph Noradio, Vve Maillard, Nouvel Alexis, Vve Barenton, Vve Frémont, Déjoué Jullien, J. Briand, Marie Jean, Yves Leralec; F. Josseaume, Vve Heudes A. Charles Hébert, Déjoué François, Michel Heudes, Heudes Paul, Laloi Alfred, Morel Eugène, Vve Patrice, Ferron Julie, Vve Auguste Laloi, G. Admard, Charles Hippolyte, Vve Turgot, Vve Pouéré, Vve Durou, Admard Emile fils, Laisne Charles, Vve Ibart.

\* \*

Ce geste honore la population de l'île aux Chiens ; il constitue la réparation morale qui s'imposait, il donne satisfaction à la conscience publique et à ce point de vue, l'incident peut être considéré comme définitivement clos.

Reste maintenant la vérification et la liquidation des responsabilités. Des sanctions s'imposent, car il faut réprimer sévèrement, quand l'occasion s'en présente, les crimes de ce genre, impressionner par la force ceux pour lesquels les considérations de conscience et d'honneur ne pèsent pas.

La parole est à la Justice.

## Actualités.

*Mentez, Mentez encore,  
Il en restera toujours quelque chose.*

En disant ces paroles, Voltaire, le grand ricaneur universel savait admirablement bien ce qu'il en retournait. Cet homme au rire satanique, oubliant tout devoir, souillant toute vertu, a mis au service d'un génie, incontestable d'ailleurs, une plume haineuse et mordante qui le fait pour jamais, au regard de la vérité, un contempteur sans vergogne, et aux yeux de la plus élémentaire morale le type achevé du retrousseur de grand chemin. S'il revenait en ce bas monde il trouverait nombre d'adeptes dont il reconnaîtrait pour siennes les méthodes qui n'ont point changé.

Avoir, sur les questions religieuses, politiques et sociales des divergences d'opinions, prendre corps à corps certaines théories pour ensuite les admettre en tout ou en partie, ou bien les reléguer au plan des utopies et des rêves, cela est le bon droit de chacun.

Mais s'attaquer aux personnes qui, par profession, par mandat confié ou autrement, représentent des croyances respectables, défendent des idées qu'on est toujours libre de ne pas admettre, représentent un parti qui peut ne pas plaire, à tout le monde, cela est de la bassesse et de la pure muflerie. N'est-ce pas cependant ce qui se passe dans notre petite ville de St-Pierre depuis quelque temps ?

Quelle attitude ont ces oiseaux de mauvais présages ? Ces rôdeurs de nuit ? Ils guettent aux carrefours ; ils veillent cachés dans les tambours ; et le moment propice, ils s'en vont placarder sur les murailles et les palissades, leur prose infecte à l'adresse de personnalités qui n'ont qu'un tort : celui d'avoir un nom, d'avoir une opinion.

L'œuvre accomplie, ces coucous malades entrent au lever du jour; ils s'enfournent dans les couloirs de certaine officine louche. Là, après avoir travaillé et du bec et de l'ongle, ils font sortir de l'alambic sous pression et des cornues préparées le venin sous toutes ses formes : diffamation, calomnie, mensonge. Tout est bon à ces tueurs de réputation.

Si le travail est bon les quarante sous de prime sont versés au démolisseur. Si le coup est manqué, l'apprenti est invité à échauffer un autre scandale, si le poison lent du communérage n'a eu aucun effet, le stylet du chantage est employé pour salir au besoin, ceux qu'on n'a pu atteindre autrement. Allons Messieurs

Mentez, mentez encore,  
Vous savez qu'il en reste quelque chose.

Votre prose méphitique a déjà eu les honneurs du coup de bâton municipal. Demain c'est le mépris public qui vous attend si vous avez l'élémentaire pudeur d'enlever le masque commode de l'anonymat.

## Encore une de ce

### pauvre Rochet.

Le Commissaire de police Rochet est en train de devenir célèbre à tout jamais.

On n'a pas encore oublié les poursuites qu'il crut devoir nous intenter récemment devant le Tribunal correctionnel de la Colonie pour avoir écrit dans ce journal, qu'il « était saoul comme une bourrique », tel jour et dans telles circonstances que nous précisions alors. « La Vigie » fut même condamnée dans la personne de son Gérant, à un franc de dommages-intérêts et à vingt cinq francs d'amende: c'était on l'avouera estimer bien peu l'honorabilité du Commissaire de police Rochet.

Il faut croire pourtant que c'était encore trop, car quelques temps après, la Cour de Cassation auprès de laquelle la « Vigie » s'était aussitôt pourvue, cassait le jugement ci-dessus.

Vous croyez peut-être que cela l'a rendu plus sage?... Allons donc! Pas plus tard qu'à la dernière grande soirée de la Société des Marins, le Commissaire de police Rochet a encore fait des siennes.

Etais-il saoul?... l'histoire ne le dit pas; mais en tout cas, le Tribunal, lui, a dit — et cette fois, nous sommes de son avis — que « le trop zélé » Commissaire s'était mis

absolument dans son tort en dressant ce soir là, un procès-verbal à l'honorable M. Miller, coupable d'avoir, en compagnie de plusieurs camarades, qui eux, ne furent du reste nullement inquiétés, grillé une bien inoffensive cigarette au fond de la grande salle du Joinville.

M. Miller prétendait, en effet, n'avoir de comptes à rendre qu'aux commissaires de la salle spécialement désignés pour assurer le bon ordre durant la séance et le Tribunal lui a donné raison. Vraiment ce pauvre Rochet n'a pas de chance depuis quelque temps.

Ah! pardon!... J'oubliais qu'il venait de mériter et de recevoir les félicitations de M. le Ministre.

G. M. T.

## RÉFLEXIONS.

Un cadien adversaire politique de M. L. Légasse prétendait l'autre jour que l'élection de M. Foliot comme Conseiller municipal n'était pas un succès pour la cause des Ecoles.

Voyez! crut-il sur tous les toits, ce candidat qui a obtenu 378 voix sur près de 1000 électeurs, il est élu c'est vrai! mais c'est une véritable minorité.

Et puis! où sont donc les 500 pères de famille qui, à la dernière conférence ont déclaré vouloir l'École libre?

Non continuait ce brave Cadien ce n'est pas un succès, au contraire car il résulte de l'élection que les deux tiers de la population de St-Pierre est contre l'École libre!

Nous allons répondre à ce brave Cadien, qui fait de l'arithmétique de fantaisie.

Dans une élection, quand un candidat est élu, c'est qu'il a la majorité des votants.

Sur 900 électeurs inscrits, 535 sont venus voter, environ 80 autres, présents à St-Pierre n'ont pas cru devoir se présenter à l'urne, le restant se compose d'électeurs absents de la Colonie en ce moment.

M. Foliot ayant eu 378 voix et M. Milliès-Lacroix 65, ce premier est élu à une grande majorité sur son concurrent. Voilà ce que nous comprenons.

Où sont les 500 pères de famille dites-vous M. le Cadien? Ils ne sont pas difficiles à trouver.

Nous prenons d'abord tous ceux qui ont voté le 21 mars et nous y ajoutons les veuves, qui ne votent pas, qui ne sont pas des pères de famille, mais qui sont quant même des chefs de famille. Malheureusement

elles sont nombreuses à St-Pierre et cependant elles ont la tâche d'élever leurs enfants, tâche rendue encore plus pénible par l'absence du père.

Vous voulez jouer sur les mots M. le Cadien, cela ne vous va pas, allez à l'école apprendre à compter.

Vous nous affirmez ensuite que de l'élection du 21 mars il résulte la preuve que les deux tiers de la population sont contre l'école libre Légasse.

Nous sommes encore obligés de vous donner une leçon d'arithmétique.

Nos adversaires, qui ne veulent pas se rendre compte de leur faiblesse, ont cru faire échec au candidat des Ecoles libres, en lui opposant M. Milliès-Lacroix, Ministre des Colonies. On connaît le résultat, M. Foliot a eu 378 voix et M. Milliès-Lacroix en a obtenu 65.

Nous avons été à l'école nous, et il ne nous a pas fallu beaucoup de temps pour calculer que M. Foliot, candidat des Ecoles libres, avait obtenu les cinq sixièmes des suffrages exprimés sur les noms des deux candidats.

Enfoncé le Cadien, pauvre ami, retournez vite à l'école, nous ne voulons pas vous voir croupir ainsi dans l'ignorance et nous pouvons vous assurer qu'on vous donnera une place gratuite.

## DÉPART POUR FRANCE DU BRIGADIER MARTEL

Par suite du départ pour France du brigadier Martel, la Colonie et surtout la gendarmerie perdent un bon et loyal serviteur.

Dans le cours de ses longues années de service à St-Pierre-Miquelon il sut s'attirer l'estime de toute la population.

Obligé souvent de sévir, il apportait, dans la constatation des délits, un si grand tact et une politesse si parfaite envers tous, qu'on ne pouvait s'empêcher de le respecter, et de cette façon, il obtenait toujours, de la part des délinquants quels qu'ils fussent, une obéissance prompte et absolue.

Se tenant avec soin en dehors de toute politique et des querelles de partis, il a pu garder jusqu'à la fin toute sa liberté d'action, et accomplir jusqu'au bout son service avec une impartialité telle qu'aucun parti politique n'a jamais pu se flatter de l'avoir eu de son côté.

Aussi, l'estime de tous l'accompagne. Combien de ses collègues ne peuvent en dire autant!